

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2026/D009

**Prise en vertu de la délégation d'attributions
donnée par le Conseil de Communauté**

La Présidente de la Communauté de Communes,

Vu l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-114, en date du 15 octobre 2021, donnant délégation permanente d'attributions du Conseil de Communauté à la Présidente, et notamment « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

DECIDE

Article 1

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, représentée par sa Présidente, Madame Stéphanie DUMOULIN et l'entreprise CONECT, 4a route de Mâcon 71800 VARENNES SOUS DUN, représentée par Jean-Julien NOLLET, ayant pour objet le démontage, la révision mécanique et électrique, la tropicalisation par vernis et le remontage des rideaux de couverture des bassins de la piscine de Chauffailles, pour un montant de 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC (TVA 20 %).

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et soumise aux modalités d'affichage usuelles.

Baudemont, le 4 mars 2026

**La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN**

